

# École primaire de Villars-Vert



## Formulaire d'annonce Jours Joker

→ A transmettre à l'enseignant·e au moins 1 semaine avant

<b>JOURS JOKER</b>	
NOM – PRENOM ELEVE	
DUREE DE L'ABSENCE	DU : _____ AU : _____
NOMBRE DE DEMI-JOURS	
NOM·S – PRENOM·S ENSEIGNANT·E·S	
NOM·S – PRENOM·S PARENTS	
N° DE TELEPHONE PARENTS	
DATE ET SIGNATURE PARENTS	

Toute demande qui nous parvient moins d'une semaine avant le congé sera refusée.

Les jours Joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école ni lors de camps, courses d'école, évaluations cantonales, intercantionales ou internationales.

La direction d'école peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour Joker ne peut pas être pris.

Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.